



Charte éthique de l'Institut pour les Savoir-Faire Français

L'Institut pour les Savoir-Faire Français (anciennement Institut national des métiers d'art) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée en 1889 et reconnue d'utilité publique par décret du 21 janvier 1905 sous le nom de Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie. Elle est devenue la Société d'Encouragement aux Métiers d'art en 1976 (SEMA) puis Institut National des Métiers d'Art (INMA) entre 2010 et 2024. Le 20 novembre 2023, l'INMA est devenu l'Institut pour les Savoir-Faire Français.

L'association, reconnue d'utilité publique et d'intérêt général, mène une politique de soutien aux métiers d'art comme aux entreprises détenant un savoir-faire d'excellence. Il participe au rayonnement des Savoir-Faire français au niveau national et international.

Avec la coordination des Journées Européennes des Métiers d'Art ; la facilitation de collaborations entre les professionnels, les métiers, institutions, maisons et prescripteurs ; la production de données et de documents de référence sur le secteur ; le pilotage du Dispositif Maîtres d'art-Élèves ; la sensibilisation du jeune public et le soutien à la formation : l'Institut imagine et mène des actions en faveur d'un des métiers d'art ouvert, prometteur, et ambassadeur de la plus grande excellence française.

Depuis sa création, l'Institut pour les Savoir-Faire Français agit à deux niveaux :

Auprès des institutionnels, pour imaginer et participer au développement durable et vertueux du patrimoine culturel des métiers d'art et du patrimoine vivant,

Auprès des professionnels, pour valoriser leurs métiers d'art et expertises, pour accompagner au quotidien leur croissance économique et leur adaptation aux nouveaux enjeux.

Au quotidien, l'Institut œuvre pour la rencontre entre les Français et ces hommes et femmes aux savoir-faire d'exception, porteurs d'engagement sociétal et d'exigence. De leurs mains naît l'harmonie entre tradition et innovation, au cœur du geste, des techniques et de la matière.

L'Institut est fier d'être le gardien de ces trésors vivants, fier de défendre ce patrimoine à la modernité sans cesse renouvelée, fier d'en insuffler la passion aux générations futures. Nous portons collectivement les valeurs d'engagement, d'humanité, d'exigence, d'audace et de collectif. (v. annexe valeurs et engagements de l'Institut pour les Savoir-Faire Français)

Rappel des missions et finalités de l'Institut (art 1 des statuts) :

L'Association a pour vocation :

L'étude, le soutien et la promotion des métiers d'art et du patrimoine vivant, caractérisés par une forte dimension créative ou innovante, un haut degré de technicité des gestes, un temps d'apprentissage long et de petits flux en matière de formation, sur l'ensemble du territoire national et promouvoir à l'international les savoir-faire français ;

La préservation, l'encouragement à la transmission, le développement des savoir-faire, rares ou de haute technicité ;

La mise en œuvre d'une politique de compétitivité et de qualité des entreprises du secteur, en veillant notamment à une bonne adéquation entre l'offre de formation et les besoins en compétences des professionnels.

En adhérant à l'Institut, vous devenez partie prenante de la vie de l'association :

- Vous faites entendre votre voix et participer au débat :
 - o Vote lors des Assemblées Générales,
- Vous accédez à une programmation de qualité de liée aux métiers d'art et du patrimoine vivant :
 - o Invitations aux événements de l'Institut : inaugurations, rencontres, remises de prix...
 - o Accès privilégié à des manifestations de notre réseau de partenaires.
- Vous êtes informés sur l'actualité du secteur :
 - o Réception exclusive de la Lettre des Adhérents,
 - o Partage en avant-première des travaux menés par l'Institut.

La place des membres dans le projet associatif :

Chaque membre peut œuvrer au projet associatif par différents moyens, il peut ainsi :

- Participer à la définition de la politique de l'Institut et à ses actions en s'impliquant lors des assemblées générales.
- Faire connaître l'Institut à de nouveaux membres potentiels qui adhèrent à l'objet et aux valeurs de l'association.
- Participer de façon active à la promotion de l'Institut et à la consolidation de ses acquis.
- Devenir bénévole pour soutenir les équipes opérationnelles de l'Institut.

Les obligations des membres :

Les membres s'engagent à :

- Respecter les Statuts, le Règlement Intérieur et la présente charte ;
- Respecter le Contrat d'Engagement Républicain adopté par l'Institut ;
- Respecter et promouvoir l'esprit et les valeurs de l'Institut ;
- Se conformer aux objectifs et aux finalités arrêtés par la gouvernance d'Institut
- Observer la discrétion la plus stricte sur les informations auxquelles il aurait accès dans le cadre de ses activités au sein de l'Institut
- Agir dans l'intérêt supérieur de l'Institut et s'exprimer avec réserve pour ne pas nuire à son image.

Rappel des sanctions

En cas de non-respect des statuts, du règlement intérieur ou de la présente charte éthique, une exclusion peut être prononcée, par le Conseil d'Administration, dans les conditions précisées par le Règlement intérieur.

Durée de la charte

La charte s'applique pour une durée illimitée à compter de son approbation par le Bureau. Cette charte est évolutive et ses dispositions peuvent être modifiées annuellement, sur proposition du Conseil d'Administration et approbation en Assemblée Générale.

Annexe Valeurs et Engagements

Institut pour les Savoir-Faire Français

ENGAGEMENT

- Auprès des professionnels pour les soutenir dans leur développement
- Auprès des Français pour faire perdurer les savoir-faire rares/d'exception du patrimoine culturel national

HUMANITE

- Conscients que les femmes et les hommes sont le centre, la valeur principale et précieuse de la valorisation et de la transmission des savoir-faire.
- Conscients que la rencontre est le vecteur indispensable pour le partage de passions et de convictions.

EXIGENCE

- Penser, agir, se comporter tous les jours comme les ambassadeurs de l'excellence *à la française*.
- Se réinventer pour perdurer.

AUDACE

- En interne : Intégrer des valeurs entrepreneuriales, l'agilité, la capacité de rebond, la capacité de se tromper et de recommencer.
- En France : Oser être créatifs pour toujours mieux assurer nos missions au service des Métiers d'Art et du Patrimoine vivant.
- Dans le monde : croire et agir pour que la France reste pionnière dans la valorisation des métiers d'arts.

COLLECTIF

- Être rassembleur de l'écosystème des savoir-faire français pour créer ensemble et se développer au présent et au futur.